



VILLE DE  
CHAMPAGNE SUR OISE

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219501343-20231128-20232711DEL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

**Présents :** M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Stéphanie LAFINE, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, M. Fabien PIVETTE, Mme Corinne VASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, M. Albert ALFANDARI, Mme Christine VISINE, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Nathalie JULIAT

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO  
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à M. Abdel BABACI  
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à M. Stéphane CARTEADO  
Mme Nathalie CHABLE pouvoir à Mme Nathalie JULIAT  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

**Secrétaire de séance :** M. Fabien PIVETTE,

### **N°20232711-61 : Construction d'un centre culturel - composition jury concours**

#### **Contexte**

La commune souhaite élargir son offre culturelle en proposant un nouvel équipement dédié à l'accueil des manifestations culturelles. Dans ce cadre, la ville souhaite étudier les conditions de faisabilité et de réalisation d'un pôle culturel au sein du secteur « Welwyn », un projet urbain intergénérationnel prévu dans une Orientation d'Aménagement Programmatique. Ce secteur est d'une superficie d'environ 1,1 ha et bordé au Sud-Ouest par la rue Welwyn.

Le projet du pôle culturel occupera une surface d'environ 2200m<sup>2</sup> dans ce secteur. Le reste du secteur défini par l'OAP est souhaité par la commune comme un éco-quartier réunissant des logements individuels et collectifs ainsi qu'une résidence pour personnes âgées et/ou jeunes.

Le pôle culturel de Champagne-sur-Oise sera principalement composé :

- D'une salle de spectacle avec gradins rétractables pour 200 personnes, elle accueillera tous types d'événements ;
- De salles modulables proposées pour diverses activités associatives ;
- D'un large espace d'accueil et de convivialité desservant l'ensemble du bâtiment où se développeront des pratiques artistiques variées (espaces d'expositions et lieux d'échanges intergénérationnels).

La commune souhaite faire de ce pôle culturel une nouvelle centralité de Champagne-sur-Oise, espace de partage et de mixité sociale, en lien notamment avec le projet d'éco-quartier du secteur Welwyn.

Le cabinet VEDI a été missionné pour rédiger le programme architectural et technique de l'équipement. Le programme fonctionnel estime le coût prévisionnel de l'opération à 3 766 650 € HT.

Il convient par ailleurs de fixer l'indemnisation des membres du jury composés de **personnalités qualifiées, non rémunérées** dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles pour participer au jury. Il est proposé de fixer cette somme à 500 € TTC par réunion et par membre du jury, en sus du remboursement des frais de transport calculés par application du barème des frais professionnels.

A l'issue du concours le lauréat ou l'un des lauréats du concours se verra attribuer un marché sans publicité et sans mise en concurrence préalables au terme de l'article R.2221-6 du Code de la Commande Publique.

\*\*\*

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** Le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2125-1.2°, R2162-15 à R2162-26,

**Vu** l'avis favorable de la Commission travaux urbanisme du 14 novembre 2023,

**Considérant** le projet de construction d'un équipement culturel,

**Considérant** la proposition de programmation de l'équipement culturel,

**Considérant** la nécessité de procéder à l'organisation d'un concours pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la construction du centre culturel,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des voix (21 voix pour dont 3 pouvoirs et 8 voix contre : Madame VASSEUR, Madame JULIAT et son pouvoir, Madame LEVASSEUR et son pouvoir, Monsieur ALFANDARI, Monsieur MIGLIAVACCA et Madame VISINE),**

**D'APPROUVER** la faisabilité et le programme de cette opération,

**D'ARRETER** l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à hauteur de 3 766 560 € HT valeur octobre 2023,

**D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à lancer la procédure de concours restreint sur «Esquisse» et de signer tous actes s'y référant

**DE DEFINIR** la composition du jury de la manière suivante :

**Membres à voix délibérative :**

- **Les six membres à voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Commune :**
  - Le Président : Monsieur le Maire ou son représentant
  - 5 Membres de la Commission d'Appel d'Offres :
- **Les trois personnes qualifiées avec voix délibérative :**
  - Un représentant de l'Ordre des Architectes (proposé par l'Ordre des Architectes),
  - Un représentant de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP)
  - Un représentant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement du Val d'Oise (CAUE).